



INSTITUTION ADOUR

Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Compte-rendu du 2ème comité de pilotage de l'étude de définition des conditions d'amélioration de la gestion des eaux du Canal d'Andrest

Le 17 mars 2015 - Mairie de Vic en Bigorre

Présents :

Bruno Delas [ADIVA 65), Jean-Pierre Carrère (Association de défense des moulins), Marc Fourcade (chambre d'agriculture 65), François Joncour (Agence de l'eau Adour Garonne), Benoît Jareno (Syndicat de l'Echez), Yves Saint-Martin (CATER 65), Alain Lassarrette (Syndicat de l'Echez), Laurent Delisée (ONEMA 65), Bernard Pouban (Siarrouy), Jean Guilhas (Institution Adour), Clément Menet (Vic en Bigorre), Roland Dubertrand (Institution Adour), Danielle Carcaillon (Maire de Lagarde), Jacques Sevilla (maire de Gan), Jean Yanis Capdequi (mairie de Pujo), Stéphane Simon (Institution Adour), Pierre Dabos et Magali Marquié (GéoDiag)

Excusés : DDT 65, service police de l'eau

Roland Dubertrand introduit la réunion en précisant le contexte d'une répartition des eaux au niveau du partiteur du canal d'Andrest insatisfaisante car elle ne laisse pas assez d'eau dans l'Echez pour répondre aux besoins de l'agriculture et du milieu. Il évoque par ailleurs le caractère déficitaire du bassin de l'Echez.

Stéphane Simon rappelle le phasage de l'étude : la 1^{ère} phase dont le rendu fait l'objet de ce comité de pilotage, comprend le diagnostic (besoin / ressource) et une proposition de débits pour une meilleure répartition des eaux entre l'Echez et le canal d'Andrest ; la 2^{ème} phase portera notamment sur un projet d'aménagement du partiteur et des propositions d'améliorations de gestion.

Magali Marquié présente le diaporama des résultats de la phase 1 de l'étude (cf. document ci-joint).

Jean-Pierre Carrère apporte des précisions sur l'historique de la création du canal d'Andrest : il a été conçu suivant une ligne de crête. Le ruisseau de Lizas et de Barrau constituait un cours d'eau naturel, existant avant l'aménagement du canal.

Laurent Delisée précise que l'enlèvement de matériaux sur les cours d'eau ou les canaux n'est pas interdit mais soumis à autorisation.

Yves Saint-Martin précise qu'au niveau du partiteur d'Andrest, un radier est bien présent coté Echez sous les matériaux, plus bas que le radier visible coté canal d'Andrest. Par ailleurs il rappelle qu'un curage des matériaux de l'Echez au droit de la prise a été fait par le Syndicat de l'Echez en 2008 avec l'autorisation d'enlever les matériaux du lit. Mais le problème récurrent, malgré ces extractions, est le dépôt de nouveaux matériaux qui s'accumulent.

Pierre Dabos précise aussi que le gabarit de l'Echez en aval immédiat de la prise d'eau favorise aussi les dépôts de sédiments et qu'une intervention est souhaitable pour favoriser le transit des sédiments.

Concernant les crues, Jacques Sevilla précise que ce n'est pas à cause du pont de la route de Gayan que l'Escourre déborde mais que le problème se situe en amont. Il précise que des travaux de recalibrage ont été faits sur l'Escourre en amont du pont cette année.

Magali Marquié indique (P18 du diaporama) que le débit de plein bord du canal d'Andrest en amont du seuil de Saussère est supérieur à la somme des débits de plein bord de l'Escourre et du canal d'Andrest en aval du seuil d'où des débordements à ce niveau également.

Stéphane Simon demande si le comité de pilotage valide les chiffres présentés pour la répartition des besoins entre l'Echez et le Canal d'Andrest et les débits proposés en période d'étiage.

François Joncour suggère la mise en place de tours d'eau pour permettre de faire diminuer le débit cumulé des besoins sur le système canal d'Andrest lorsque les débits sont insuffisants pour satisfaire la demande lors des années sèches. Cette approche pourra être intégrée à la phase 2 de l'étude intégrant une réflexion stratégique sur la gestion de l'eau. Par ailleurs, il demande si les apports des cours d'eau interférant avec le système hydraulique en aval de la prise ont été pris en compte dans l'estimation des besoins.

Magali Marquié répond que seuls les besoins ont été quantifiés. Les apports du Souy, du canal de Lagarde et de l'Arriouet en période d'étiage marqué ne sont pas connus. [NDLR Le débit des apports du Souy et du canal de Lagarde dépend en partie des interventions humaines consistant à extraire des matériaux au niveau de la prise du canal d'Oursbelille en rive gauche de l'Echez à Oursbelille].

Jean-Pierre Carrère regrette l'organisation d'antan où tous les villageois participaient à l'entretien des canaux.

Bruno Delas fait remarquer que les besoins présentés pour les propriétaires des moulins sont importants au regard des besoins agricoles.

Pierre Dabos précise que les agriculteurs bénéficient aujourd'hui du système mis en place pour alimenter les moulins qui restituent l'intégralité de l'eau qu'ils prélèvent.

Bruno Delas insiste sur le fait que les agriculteurs sont dépendants pour l'entretien du réseau de la réactivité des propriétaires actuels de moulins et qu'une clarification des rôles de chacun est nécessaire pour s'adapter aux besoins d'aujourd'hui.

Bruno Delas conteste la répartition du débit au niveau de la prise de Barrau (1/3 du débit vers Pujo et 2/3 vers Barrau) : il pense que c'est le contraire. [NDLR : cette répartition indiquée d'après l'enquête par M Bordères usager du canal de Pujo est confirmée : elle était de 1/3 Pujo 2/3 Barrau avant les travaux réalisés en 1990 par le Syndicat de l'Echez sous la maîtrise d'œuvre de la DDT65, et les travaux ont consisté à abaisser le seuil ce qui a contribué à augmenter la part de Barrau. Les jaugeages réalisés en 2014 indiquent un débit de 1/2 Barrau et 1/2 Pujo mais l'arbre tombé sur le seuil coté Barrau limitait le débit vers celui-ci]

Concernant la problématique des inondations, Jacques Sevilla souhaiterait la rehausse de digue pour éviter les débordements.

Pierre Dabos précise qu'il vaut mieux, du point de vue du fonctionnement du cours d'eau, et d'un point de vue économique, disposer les digues au plus près des enjeux humains pour qu'elles soient plus efficaces en favorisant l'expansion des crues nécessaire pour protéger les zones exposées en aval (notamment Vic en Bigorre). Les nouvelles compétences

attribuées aux collectivités par la GEMAPI permettront d'initier une réflexion concernant cette problématique qui est hors du champ de l'étude en cours.

Yves Saint Martin fait une synthèse sur les besoins et conclut que l'aménagement devra permettre une répartition des débits au plus près des besoins en étiage et favoriser l'écoulement vers l'Echez lors des crues afin de permettre au cours d'eau de retrouver une capacité de transport suffisante au droit de la prise et ainsi éviter les dépôts qui perturbent la répartition des débits.

La prochaine réunion sera fixée après contact avec le bureau d'études ANTEA.

Après le départ en cours de réunion de Roland Dubertrand pris par d'autres engagements, Jean Guilhas remercie les participants et clôt la réunion.